

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUISSALICON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2017

Etaient présents

M FARENC Michel - FERRE Gérard - MAERTEN Valérie - BLANCOU Hubert - VIGUES Marie-Pierre - LELONG Éric - VILLEBRUN Christine - MATHIEU Marjorie - GARCIA Anne-Marie - VIGOUROUS Jean-Marie - COLOMIES Serge

Absents excusés

CLAVEL Josiane (pouvoir à FARENC Michel) - TOUZET Christophe (pouvoir à MAERTEN Valérie) - CRITG Stéphane (pouvoir à FERRE Gérard) - AGULLO Marcelle

Secrétaire de séance

BLANCOU Hubert

Ordre du jour

Décision modificative n°2 du budget principal de la commune

Décision modificative n°1 du budget annexe eau / assainissement

Motion sur les arbitrages du gouvernement sur les 11èmes programmes des agences de l'eau

Classement domaine communal lotissement LOU RECANTOU

Projet aménagement 2 commerces - demande aide financière PREFECTURE DETR

Projet aménagement 2 commerces - demande aide financière REGION OCCITANIE

Projet aménagement 2 commerces - demande aide financière DEPARTEMENT HERAULT

Entretien du réseau éclairage public approbation contrat ALLEZ

Questions et informations diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 octobre 2017 à l'unanimité des présents.

1) - Décision modificative n°2 du budget principal de la commune

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante une 2^{ème} modification du budget primitif 2017 de la Commune justifiée par des ajustements de crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide la modification n°2 du budget primitif 2017 de la Commune et approuve le virement de crédits suivants :

Augmentation de crédits :

- reversement part départementale taxe de séjour : **828 €** (fonctionnement – chapitre 014/article 7398)
- 1^{ère} échéance prêt acquisition bâtiment Coste
 - capital : **1651 €** (investissement – chapitre 16/article 1641)
 - intérêts : **248 €** (fonctionnement - imputation 1641)

Diminution de crédits :

- dépenses imprévues : **2727 €** (fonctionnement – chapitre 022/article 022)

Adopté à l'unanimité.

2) - Décision modificative n°1 du budget annexe eau / assainissement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante une 1^{ère} modification du budget annexe 2017 du service Eau/Assainissement justifiée par des ajustements de crédits pour la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide la modification n°1 du budget annexe 2017 du service Eau/Assainissement et approuve le virement de crédits suivants :

Augmentation de crédits :

- Frais contrat prêt : **250 €** (fonctionnement – chapitre 66/article 6688)

Diminution de crédits :

- dépenses imprévues : **250 €** (fonctionnement – chapitre 022/article 022)

Adopté à l'unanimité.

3) - Motion sur les arbitrages du gouvernement sur les 11èmes programmes des agences de l'eau

Le Conseil Municipal de la Commune de Puissalicon indique sa vive inquiétude, pour le territoire Orb Libron, des arbitrages du gouvernement dans le cadre de la préparation budgétaire 2018. Les conséquences de ces arbitrages sur le budget des agences de l'Eau en général et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en particulier auront inévitablement des conséquences fortes sur notre capacité à réaliser les investissements utiles à la mise en œuvre opérationnelle des dispositions que le SAGE Orb Libron préconise.

Aussi, le Conseil Municipal de la commune de Puissalicon souhaite :

- Soit que soit supprimé le dispositif de « plafond mordant » des redevances en abrogeant le IIbis de l'article 46 de la loi 2011-1977 du 28 décembre 2011 modifiée
- Soit que soit augmenté le plafond des redevances des agences de l'eau pour qu'il ne pénalise pas les agences : abroger le I.A.4° de l'article 19 du projet de loi de finances pour le laisser à 2 300 000 000 euros, ce qui correspond au montant total actuel des redevances des 6 agences de l'eau.
- Que soit supprimées les contributions des agences de l'eau pour les parcs nationaux et l'ONCFS en abrogeant l'article 54, ce qui aurait pour effet de rétablir la contribution à l'AFB à son montant actuel de 150 millions d'euros.

Le Conseil Municipal valide la motion ci-dessus proposée.

Vote : 13 voix Pour dont 3 pouvoirs – 1 abstention (Blancou)

4) – Classement domaine communal lotissement LOU RECANTOU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la voie du lotissement « Lou Recantou » a fait l'objet, par acte notarié, d'une cession gratuite au profit de la Commune. Il s'agit de la parcelle cadastrée B 2272 sise dans le lotissement « Lou Recantou » d'une superficie de 9 a 27 ca, avec un linéaire de 112 m.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le classement de cette voie dans le domaine public communal, décide de conserver la même dénomination pour cette voie et dit que cet acte sera transmis au service du Cadastre aux fins de modification cadastrale.

Adopté à l'unanimité.

5) – Projet aménagement 2 commerces - demande aide financière PREFECTURE DETR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de deux commerces dans le bâtiment de l'ancien hangar communal situé avenue de Béziers, à côté du château d'eau. Il donne lecture des différentes catégories d'opérations prioritaires éligibles à la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) adoptées par la commission des élus pour l'année 2018. Le montant prévisionnel des travaux est évalué à **159 446,12 € HT**, soit **191 335,34 € TTC** selon l'estimation sommaire établie par Monsieur Hervé Pratviel, Architecte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le montant des travaux correspondant à l'aménagement de deux commerces dans le bâtiment de l'ancien hangar communal selon l'estimation sommaire établie par Monsieur Hervé Pratviel, Architecte et décide de demander une aide financière la plus élevée possible de l'Etat dans le cadre de la DETR pour la réalisation de ces travaux.

Vote : 12 voix Pour dont 3 pouvoirs – 2 abstention (Colomies - Vigourous)

6) – Projet aménagement 2 commerces - demande aide financière REGION OCCITANIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de deux commerces dans le bâtiment de l'ancien hangar communal situé avenue de Béziers, à côté du château d'eau. Le montant prévisionnel des travaux est évalué à **159 446,12 € HT**, soit **191 335,34 € TTC** selon l'estimation sommaire établie par Monsieur Hervé Pratviel, Architecte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le montant des travaux correspondant à l'aménagement de deux commerces dans le bâtiment de l'ancien hangar communal selon l'estimation sommaire établie par Monsieur Hervé Pratviel, Architecte et décide de demander une aide financière la plus élevée possible de la REGION OCCITANIE pour la réalisation de ces travaux.

Vote : 12 voix Pour dont 3 pouvoirs – 2 abstention (Colomies - Vigourous)

7) – Projet aménagement 2 commerces - demande aide financière DEPARTEMENT HERAULT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de deux commerces dans le bâtiment de l'ancien hangar communal situé avenue de Béziers, à côté du château d'eau. Le montant prévisionnel des travaux est évalué à **159 446,12 € HT**, soit **191 335,34 € TTC** selon l'estimation sommaire établie par Monsieur Hervé Pratviel, Architecte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le montant des travaux correspondant à l'aménagement de deux commerces dans le bâtiment de l'ancien hangar communal selon l'estimation sommaire établie par Monsieur Hervé Pratviel, Architecte et décide de demander une aide financière la plus élevée possible du DEPARTEMENT DE L'HERAULT pour la réalisation de ces travaux.

Vote : 12 voix Pour dont 3 pouvoirs – 2 abstention (Colomies - Vigourous)

8) - Entretien du réseau éclairage public approbation contrat ALLEZ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délibération en date du 1^{er} juillet 2013 avait approuvé les termes d'un contrat de maintenance et d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise ALLEZ & CIE de PEZENAS. Ce contrat a été conclu pour une durée de 3 ans, il a pris fin le 31 décembre 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les termes du contrat de maintenance et d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise ALLEZ & CIE de PEZENAS pour l'année 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Adopté à l'unanimité.

9) - Questions et informations diverses

- Carte de remerciements de Mme Gisèle Vialles suite à la cérémonie de départ en retraite et des cadeaux offerts
- Carte condoléances pour décès Sébastien Bergé gardien de l'équipe U19 de l'ASPM
- Accord département aide financière pour la construction de la nouvelle station d'épuration pour un montant de 162 551 € correspondant à la 1^{ère} tranche
- Accord département aide financière pour l'aménagement de la rue de la distillerie pour un montant de 16 000 €
- Informations sur les essais géo électriques de recherche en eau près de la rivière Le Libron, zone Camboujeau / Mattes
- Proposition vente de 2 parcelles D 146 et D 147 (secteur des mattes) faite à la Commune : pas de décision avant les résultats de la recherche en eau autour de ces parcelles
- Information sur les primes attribuées par Monsieur le Maire au personnel communal. Le régime indemnitaire est fixé par le Conseil Municipal (délibération générale sur le RIFSEEP), mais l'attribution des primes individuelles est exclusivement de la compétence du Maire (arrêtés individuels). Total des primes 21 204 €, possibilité de mensualisation des primes. Bons d'achats pour les emplois non-titulaires pour un montant total de 1 600€.
- Réception Noël des agents : vendredi 22 décembre 2017
- Prochain Conseil Municipal : mardi 19 décembre 2017
- Eoliennes : le Maire rappelle que le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé sur le projet éolien contrairement aux avis de diverses personnes formulées lors des visites à l'exposition consacrée à la médiathèque. Il précise que dans tous les cas de figure, la mairie lancera une consultation citoyenne de la population avant toute décision du Conseil Municipal.
- Question de Serge Colomies à propos d'une éventuelle construction de salle des fêtes avec la commune de Magalas. Monsieur le Maire précise que c'est une idée défendable mais qui est loin pour l'instant de se concrétiser.
- Question d'Éric Lelong sur l'aménagement de la rue de la distillerie. Monsieur le Maire indique que la subvention de 16 000 € du conseil Départemental conditionne les travaux dans un délai d'un an.

Fin de la séance : 20 H